



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 3/2017

**portant interdiction de stationner avec
vitesse limitée et chaussée rétrécie :
« Rue de la Forêt » à Haute -Sierck
du 27/03 au 10/04/2017**

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU les demandes des sociétés SOGEA Est 54840 VELAINÉ-en-HAYE et TEMACO 54200 TOUL mandatées par la CC&F

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux de pose de containers enterrés**, il sera interdit de stationner « **Rue de la Forêt** » à Haute-Sierck, à compter du **27/03 et ce 10/04/2017**, ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

A R R E T E

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdite « **Rue de la Forêt** » à Haute-Sierck, la vitesse sera limitée à 30km/h et la chaussée sera rétrécie pour la pose de containers enterrés à partir du 27/03/ et ce jusqu'au 10/04/2017.

Article 2 - Il appartiendra à la société SOGEA Est 54840 VELAINÉ-en-HAYE de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune et sur son site internet.

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :
- Sté TENAÇO 54200 TOUL
- La société SOGEA Est ZI Parc de Haye Allée des Epicéas 54840 VELAINÉ-en-HAYE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 21/03/2017

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ